



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES  
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE ORDINAIRE DU 11 DECEMBRE 2024**

**Membres en exercice : 42**  
**Présents : 30**  
**Votants : 36**  
**Date convocation : 5 décembre 2024**  
**Date d'affichage : 5 décembre 2024**

**L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre,**  
**Le Conseil Communautaire, légalement convoqué,**  
**à 20h30, s'est réuni à l'Abbaye de Royaumont à Asnières-sur-Oise,**  
**en séance publique, sous la présidence de Patrice ROBIN**

**Etaient présents** : (30) Patrice ROBIN, Claude KRIEGER, Paule LAMOTTE, Annick DESBOURGET, Christiane AKNOUCHE, Richard GRIGNASCHI, Jean-Noël DUCLOS, Jean-Marie BONTEMPS, Delphine DRAPEAU, Sylvain SARAGOSA, Gilbert MAUGAN, Patrick FAUVIN, Michel MANSOUX, Nathalie DELISLE-TESSIER, Éric RICHARD, Jean-Christophe MAZURIER, Sylvaine PRACHE, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Laurence CARTIER-BOISTARD, Gilles WECKMANN, Thierry PICHERY, Jacques FÉRON, Jacques ALATI, Olivier DUPONT, Valérie LECOMTE, Hugues BRISSAUD, Pascal MARTIN, Laurence BERNHARDT, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés avant donné pouvoir** : (6) Corinne TANGE donne pouvoir à Sylvain SARAGOSA, Michel ZEPPEFELD donne pouvoir à Nathalie DELISLE-TESSIER, Sylvie LOMBARDI donne pouvoir à Michel MANSOUX, Nicolas ABITANTE donne pouvoir à Jean-Noël DUCLOS, Nathalie BENYAHIA donne pouvoir à Thierry PICHERY, Sarah BÉHAGUE donne pouvoir à Olivier DUPONT.

**Absents** : (6) Jacques RENAUD, Jacques GAUBOUR, Christophe VIGIER, Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Fabrice DUFOUR.

**Secrétaire de séance** : Thierry PICHERY.

N°2024/084

**ATTRIBUTION D'UNE AVANCE DE SUBVENTION A L'OFFICE DE  
TOURISME COMMUNAUTAIRE (OTC) TERRE DE CARNELLE**

*Vu* le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

*Vu* le Code du Tourisme,

*Vu* les statuts de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France adoptés par la délibération du 17 octobre 2018 et entérinés par l'arrêté préfectoral A19-024 du 6 février 2019, modifiés par délibération n°116-2021 du 24 novembre 2021 et entérinée par l'arrêté préfectoral n°A 22-085 du 26 avril 2022, et notamment le Titre 3-article 9- « I-2-2.3 » au titre de la compétence obligatoire portant sur la promotion touristique,

*Vu* la délibération n°2024/026 du 3 avril 2024, adoptant le budget annexe tourisme, pour l'exercice 2024,

*Vu* l'avis favorable de la commission Administration Générale, Finances et Contrôle de Gestion du 19 novembre 2024,

*Vu* l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 2 décembre 2024,

**Considérant** la compétence obligatoire de promotion touristique du territoire, y compris au moyen d'offices de tourisme et de bureaux d'information touristiques communautaires, déléguée en l'occurrence à l'Office du Tourisme Terre de Carnelle,

**Considérant** le montant de subvention prévisionnel à allouer à l'Office de Tourisme Communautaire (OTC) Terre de Carnelle, lors du vote du Budget Annexe Tourisme qui n'aura lieu qu'en avril 2025,

**Considérant** la nécessité pour l'OTC de fonctionner de manière optimale, tant pour la couverture des dépenses, notamment les salaires du personnel, que pour le besoin de trésorerie de ce budget autonome,

**Considérant** que le montant de la subvention allouée en 2024 s'élevait à 125 000 €,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**VERSE** une avance de subvention de 31 250 euros, correspondant à 25 % du montant de la subvention allouée en 2024 du Budget Annexe Tourisme à l'OTC Terre de Carnelle.

Pour extrait conforme, **Patrice ROBIN**  
Le 16/12/2024 à 22h30  
Le Président, Patrice Robin



REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2024

Application agréée E-legalite.com